

<p><b>Texte d'intro</b></p>	<p>Nous avons le plaisir de vous faire parvenir la première lettre d'information du GT AgroExport pour la série en cours. Nous souhaitons vous informer que cette lettre évolue légèrement et se concentrera désormais davantage sur les thématiques du bio, des aliments pour animaux et des accords de libre-échange. Elle sera désormais publiée deux fois par an, en mai et en novembre.</p> <p>Celle-ci paraît en trois langues et peut également être consultée sur le site Internet <a href="http://GT.Agroexport">GT Agroexport</a>. Si vous souhaitez modifier la langue choisie, il vous suffit de nous en informer par courriel à l'adresse <a href="mailto:agroexport@blw.admin.ch">agroexport@blw.admin.ch</a>.</p> <p>Pour les informations relatives aux produits animaux, nous vous invitons à vous inscrire à la newsletter de la Plateforme Agrarexport via le lien suivant : <a href="https://www.pae-pea.ch/fr/contact/">https://www.pae-pea.ch/fr/contact/</a>.</p>	
<p><b>Produits biologiques</b></p>		
<p><i>Pays / dossier</i></p>	<p><i>Situation actuelle</i></p>	<p><i>Historique</i></p>
<p><b>Argentine, Costa-Rica, Tunisie</b> – <b>Produits biologiques</b></p>	<p>Les discussions entre la Suisse et ces pays pour bilatéraliser les accords de reconnaissance unilatérale sont toujours tributaires des progrès réalisés par ces pays dans le cadre de leurs négociations avec l'UE.</p>	<p>L'UE a proposé de prolonger la reconnaissance de l'équivalence des pays tiers jusqu'en 2036.</p>
<p><b>Japon</b> – <b>Produits biologiques</b></p>	<p>Des discussions ont été menées avec le Japon pour adapter les conditions concernant l'origine des ingrédients biologiques pour le Japon dans le même sens que ce qui a été négocié avec l'UE et UK. Il est prévu également de rafraichir les différents accords conclus au fil de années et de les synthétiser dans un seul document.</p>	
<p><b>Royaume-Uni</b> – <b>Produits biologiques</b></p>	<p>Des discussions sont en cours pour actualiser l'accord bilatéral de reconnaissance des systèmes de production biologique.</p>	
<p><b>Autres produits</b></p>		
<p><b>Brésil</b> – <b>Aliments pour animaux</b></p>	<p>Grâce à ces clarifications, nous pouvons désormais entamer formellement la procédure d'enregistrement auprès du MAPA directement via l'OFAG, sans passer par les canaux diplomatiques suisses, ce qui a permis à quelques entreprises de compléter avec</p>	<p>Plusieurs exportateurs suisses ont signalé des difficultés liées à une directive brésilienne exigeant l'enregistrement des entreprises ainsi que la transmission de certains documents auprès du ministère de l'agriculture (MAPA). Cette directive a été adaptée une</p>

	succès leur enregistrement cette année ( <a href="#">registre brésilien des établissements étrangers</a> ).	deuxième fois. La transmission des dossiers ne nécessite plus de passer par la voie diplomatique. Les documents peuvent désormais être envoyés directement par l'OFAG au MAPA. Les autorités suisses précisent que les dossiers doivent être préparés en anglais afin d'en assurer la conformité.
--	---	---

Négociations de libre-échange	
<b>Chine</b>	Le quatrième cycle de négociations bilatérales sur la modernisation de l'accord a eu lieu en mars 2026.
<b>Vietnam</b>	Le troisième cycle de négociations a eu lieu en février 2026 (AELE).
<b>Royaume-Uni</b>	Le dixième round des négociations bilatérales pour la modernisation a eu lieu en mars 2026.
<b>USA</b>	L'objectif du Conseil fédéral reste la conclusion d'un accord qui permette de stabiliser les relations commerciales bilatérales.
<b>Inde</b>	Entrée en vigueur de l'accord le 1 <sup>er</sup> octobre 2025.
<b>Kosovo</b>	L'accord a été adopté par les deux chambres du Parlement ; les prochaines étapes devraient être la période référendaire, puis la ratification et l'entrée en vigueur au plus tôt en octobre 2026.
<b>Malaisie</b>	L'accord a été adopté par le Conseil des États et doit encore être voté par le Conseil national pendant la session d'été 2026.
<b>Mercosur</b>	Le Conseil fédéral a présenté le message relatif à l'accord de libre-échange avec le Mercosur. Les discussions et le vote sont prévus lors de la session d'été 2026 au Conseil national et de la session d'automne 2026 au Conseil des États.
<b>Thaïlande</b>	L'accord a été adopté par les deux chambres et, si aucun référendum n'est lancé, il pourrait entrer en vigueur au plus tôt le 1 <sup>er</sup> janvier 2027.
<b>Singapour</b>	Le processus concernant l'accord sur le commerce numérique entre les États de l'AELE et Singapour progresse et la ratification est prévue à partir de 2027.
<b>Ukraine</b>	L'ALE a été adopté par le Conseil des États et doit encore être examiné par le Conseil national pendant la session d'été 2026.
<b>Chili</b>	La Suisse a confirmé avoir achevé ses procédures de notification pour le Chili et attend désormais que le partenaire communique l'état de sa ratification. L'entrée en vigueur est prévue au plus tôt pour octobre 2026.
<b>Corée du Sud</b>	La possibilité d'une modernisation est en cours de discussion.
<b>Mexique</b>	La possibilité d'une modernisation est en cours de discussion.
<b>SACU</b>	La possibilité d'une modernisation est en cours de discussion.